

Services
24/24 aménagements

SYNTHÈSE normes sociales

surveillance policière événements

régulation

MONTRÉAL NOCTURNE :

PERSPECTIVE JEUNESSE
SUR L'UTILISATION DES ESPACES PUBLICS



LA NUIT

INTRODUCTION

Que réserve Montréal – la métropole culturelle, la ville des festivals, la ville étudiante – aux jeunes, une fois la nuit tombée? Que font les jeunes la nuit? Quel est le sens de cet espace-temps pour elles et eux? Comment l'offre de services, les événements, l'aménagement urbain, la surveillance policière, la régulation et les normes sociales influencent-ils leurs pratiques nocturnes? Comment la jeunesse montréalaise vit-elle la nuit? Afin de trouver des pistes de réponses à ces interrogations et, ultimement, de faire en sorte que l'expérience nocturne des jeunes Montréalais-es corresponde à leurs aspirations, à leurs désirs et à leurs besoins, il importe de faire la lumière sur les multiples considérations à la croisée du triptyque jeunes/ville/nuit.

La recherche qui a mené à l'avis synthétisé ici a été réalisée grâce à une collaboration entre l'Université de Montréal, l'organisme REsPIRE et le Conseil jeunesse de Montréal dans le cadre du projet TRYSACES (financement Conseil de recherches en sciences humaines du Canada 2018-2023), dont l'objectif est de documenter les pratiques des jeunes dans les espaces publics de Montréal, de Hanoï, de Mexico et de Paris.



Figure 1. Parc Martin-Luther-King (Équipe TRY-Nuit, août 2020).

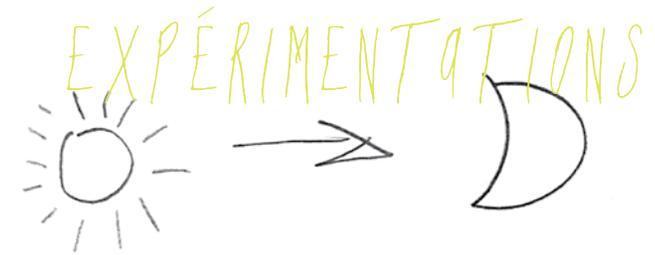
EXPLORATIONS TRANSGRESSIONS

CHAPITRE 1

EXPÉRIENCES ET PRATIQUES JUVÉNILES NOCTURNES :

UN ÉTAT DES LIEUX

Ce chapitre présente la façon dont la nuit urbaine est abordée par le domaine de la recherche, à Montréal et dans d'autres grandes villes du monde. Si l'usage des espaces publics de la ville a fait l'objet de nombreuses recherches en sciences sociales, la littérature scientifique ne s'y est intéressée que tout récemment, et encore trop rarement au Québec. Lorsqu'ils se concentrent exclusivement sur la nuit, les travaux se répartissent entre trois approches. Une première partie des écrits déchiffre ce temps social en fonction des symboles et des mythes qui lui sont associés. On y comprend que la nuit n'est pas un espace-temps homogène, et que différentes activités sociales (retour du travail, sorties dans les bars, etc.) s'organisent dans un ordre qui se superpose à celui de la réglementation (heures de fermeture des bars et restaurants, bruit des travaux, etc.). Une autre partie des recherches, souvent commanditées par les acteurs et actrices économiques et politiques des grandes villes, exposent des recommandations fondées sur l'analyse de demandes exprimées par la population des villes concernées. Finalement, un corpus s'intéresse aux mobilisations politiques nocturnes et à l'économie politique de la nuit, laquelle se situerait entre les impératifs de l'ordre public et les logiques de marketing territorial 24 heures sur 24 visant à développer les activités récréatives nocturnes et à proposer un aménagement approprié (notamment par l'éclairage nocturne).



Retenons que la majorité des enquêtes en sociologie et en anthropologie qui cherchent à rendre compte des expériences juvéniles de la nuit se concentrent sur les pratiques de socialisation et parfois de transgression. La période de la jeunesse serait propice aux activités de loisir, et l'espace public urbain permet d'échapper au contrôle social exercé par les parents, surtout la nuit, lorsque les autres dorment. La nuit est une période éphémère qui permet l'émancipation des contraintes de l'enfance et du jour, ainsi que l'expérimentation ritualisée des libertés offertes par l'âge adulte et la nuit. Mais l'asymétrie du droit à la ville diurne se prolonge la nuit, particulièrement pour les populations marginalisées.

Les recherches sur les représentations et les pratiques du point de vue individuel sont rares, et celles qui se concentrent sur les jeunes adoptent une perspective uniformisante, ce qui tend à évacuer les variations dans les dimensions intimes et subjectives des vécus de la nuit. De plus, en se concentrant sur l'éventail des activités nocturnes des jeunes, ces écrits invisibilisent les expériences « banales » ou « ordinaires » de la nuit.

MÉTHODOLOGIE

CHAPITRE 2

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente la méthodologie déployée pour la recherche menée de juillet 2020 à juillet 2021 sur les pratiques juvéniles de la nuit montréalaise. À la lumière de la recherche scientifique réalisée entre 1997 et 2021, nous avons choisi d'utiliser deux méthodes pour la collecte de données : les entretiens et l'observation. Nous avons ainsi mené 63 entretiens semi-dirigés avec des jeunes âgé-es de 16 à 25 ans (profils sociodémographiques et lieux de résidence variés) sur leurs activités nocturnes, les ressources à leur disposition et les obstacles à la réalisation de ces activités. Nous avons également mené 11 entretiens semi-dirigés avec des intervenant-es de la Ville de Montréal, de la Ville de Westmount¹ et des milieux communautaire et universitaire afin de comprendre la perspective des décideur-euses sur les pratiques des jeunes pendant la nuit à Montréal, les enjeux qui en découlent et les ressources dont ils et elles disposent pour intervenir (ou non). Enfin, nous avons réalisé près de 470 heures d'observation dans six parcs de l'île de Montréal (parcs Jarry, Lalancette, Westmount, Martin-Luther-King, Le Carignan, Henri-Bourassa), lors desquelles les données sociodémographiques supposées (âge, genre

et groupe ethnoculturel) des visiteur-euses ont été notées, et les mouvements, activités, comportements et interactions de jeunes ciblé-es ont été cartographiés.

Lors de nos séances d'observation, nous avons cartographié 9 355 usager-ères dans les parcs à l'étude, dont 34 % ont été identifié-es comme appartenant à la tranche des 15-25 ans. La proportion des 15-25 ans dans l'effectif total observé varie selon les parcs. Cette variation peut être expliquée par les types d'aménagements et le profil sociodémographique des secteurs où se situent les parcs, notamment.

Le Conseil jeunesse de Montréal croit qu'il est possible d'élargir les conclusions de l'avis à l'ensemble de l'île de Montréal. Malgré les contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 (aucune observation de lieux intérieurs et entretiens virtuels) et les biais liés à la suroccupation des espaces publics, l'ampleur de la recherche présentée ici est inédite par la méthode d'observation déployée, le nombre d'heures passées sur le terrain et le nombre d'entretiens réalisés.



¹ Le parc Westmount, situé dans la ville de Westmount, a été retenu dans la collecte de données pour assurer une diversité à la fois sur le plan sociodémographique et au regard de l'aménagement, mais aussi parce que les jeunes ne se limitent pas à leur arrondissement pour leurs activités nocturnes. Les éléments d'analyse issus des données des séances d'observation et des entretiens qui ont été effectués dans ce parc sont inclus dans l'avis pour leur capacité à éclairer le comportement des jeunes et dans la mesure où ils confirment des tendances observées ailleurs. Aucune donnée unique à cette ville n'est présentée dans l'avis.

CHAPITRE 3 Montréal

CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

COMPÉTENCES

aménagement !
bruit
vente d'alcool

Ce chapitre présente les compétences de la Ville de Montréal et de ses différentes instances qui jouent un rôle dans l'espace-temps très particulier qu'est celui occupé par les jeunes, la nuit, en ville.

Il n'existe pas à Montréal, en matière de gouvernance, de compétences directement liées à l'interface jeunes/ville/nuit. De plus, il n'y a pas d'ensemble législatif spécifiquement consacré à la tranche de population des 15-25 ans, ni à la période 16 h-6 h, ni aux seuls espaces de la ville fréquentés par les jeunes. Les enjeux déjà réglementés par la Ville que nous avons observés sur le terrain et qui ont été discutés dans les entretiens peuvent être trouvés çà et là : ils relèvent notamment du document phare qu'est la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (2017), de lois fédérales (comme le Code criminel du Canada), de lois provinciales (comme la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), de règlements d'arrondissement, de politiques, cadres et autres dispositions comme l'Agenda 21 de la culture du Québec. Trois paliers à Montréal possèdent des compétences touchant le triptyque jeunes/ville/nuit : l'agglomération (pour le transport collectif et les parcs-nature, par exemple), le conseil municipal (notamment pour la gestion de certains parcs et le service de partage de vélos) et les arrondissements (pour les règlements sur le bruit et la gestion d'infrastructures publiques comme les bibliothèques, entre autres).

L'absence d'un cadre précis pour l'interface jeunes/ville/nuit est justement le point d'origine de projets officiels de la Ville de Montréal, dont la création, en 2019, du poste de commissaire au bruit et à la nuit, et d'initiatives citoyennes, comme l'organisme MTL 24/24. C'est dans cette conjoncture que la consultation Réinventer les nuits montréalaises (automne 2020) a été mise en place, consultation qui a mené à l'événement Montréal au sommet de la nuit : reconquérir la vie nocturne de notre métropole (15-16 juin 2021), à l'initiative de la Ville de Montréal et de l'organisme MTL 24/24 (le Conseil jeunesse de Montréal a participé autant à la consultation qu'à l'événement). La création du poste de commissaire et les consultations comptent parmi les outils qui permettent de soutenir certaines orientations encourageant un développement et un cadrage harmonieux des politiques nocturnes, laissant tout de même la place à une adaptation aux enjeux locaux : pensons par exemple au plan d'urbanisme et à ses variantes locales, aux règlements de zonage ou à celui sur les usages conditionnels, au droit de préemption ou encore aux budgets participatifs.

Un défi important tient à la multiplicité des formes que peut prendre chacun des éléments de l'interface jeunes/ville/nuit : le groupe des jeunes est un ensemble hétérogène; la nuit peut être vécue de différentes façons (selon qu'on y travaille, qu'on y circule, qu'on y pratique une activité de consommation ou une activité commerciale, culturelle ou autre); et la ville implique une variété d'espaces, d'installations et équipements, de propriétaires et de types de gestion. De plus, les jeunes, dans leurs pratiques nocturnes, ne tiennent pas compte des frontières administratives qui délimitent des territoires relevant d'autorités différentes et régis par des réglementations diverses. Malgré ce manque apparent de cohérence sur le territoire montréalais, il ressort des entretiens que nous avons réalisés qu'il est souhaitable de maintenir une certaine autonomie locale en ce qui a trait à la réglementation, car cela permet de prendre en compte les différentes réalités à petite échelle.

CHAPITRE 4

PRATIQUES NOCTURNES ET PRÉOCCUPATIONS DES JEUNES MONTRÉLAIS-ES

Les pratiques que nous rapportons dans ce chapitre sont le fruit de l'analyse des données issues de l'observation et des entretiens que nous avons menés. Nous avons relevé plusieurs pratiques communes chez les jeunes : *chiller*, explorer et découvrir, flâner, pratiquer un sport, fêter, jouer et rentrer chez soi. Ces activités ne sont pas mutuellement exclusives : d'une part, leurs frontières sont floues, et on peut en voir plusieurs se produire au même moment au sein d'un même groupe; d'autre part, le passage d'une activité à l'autre se fait le plus souvent de façon fluide et spontanée.

Si les pratiques et les propos des jeunes expriment parfois un besoin d'exploration, de fête et de liberté, les pratiques récurrentes que nous avons établies ont en commun d'être assez ordinaires. Bien que la grande majorité d'entre elles échappent aux contraintes diurnes liées à l'école, à la famille ou au travail, elles restent néanmoins sobres et moins excessives que ce que les représentations hégémoniques de la nuit et la recension des écrits laissent penser.

Même si on note certaines disparités, touchant par exemple l'accessibilité des installations publiques, ces activités se tiennent dans tous les parcs et tous les quartiers de notre étude, se pratiquent à des heures similaires, impliquent généralement les mêmes sous-groupes de jeunes et engagent le même mobilier.

être ensemble
→ ne rien faire seule

CHILLER. Définie par les participant-es comme le fait de se rencontrer pour discuter, être ensemble, cette activité est fondamentalement sociale. Elle est observée sur le terrain et décrite par les jeunes quels que soient leur tranche d'âge et leur profil sociodémographique. Ils et elles investissent une multitude de lieux pour *chiller* : parcs, stationnements, lieux privés (comme le domicile, les hôtels ou les logements particuliers loués via une plateforme payante, les restaurants et les bars). Dans l'ensemble, les jeunes *chillent* jusqu'aux heures autorisées : vers minuit dans les parcs, et beaucoup plus tard (ou tôt!) dans les lieux privés. En somme, les jeunes sont en quête d'espaces pour se rassembler, discuter, boire, manger, fumer, jouer ou encore écouter de la musique, pour plusieurs heures et avec certaines commodités, comme du mobilier pour s'asseoir, des toilettes et un accès à Internet.

Chiller dans un parc. Des jeunes étaient présent-es dans tous les parcs observés dès 16 h, en semaine comme en fin de semaine, les plus jeunes (15-19 ans) cédant progressivement leur place aux plus âgé-es (20-25 ans) au cours de la nuit. En semaine, la présence des jeunes se constate particulièrement à partir de 22 h; la fin de semaine, c'est un peu plus tôt, à partir de 20 h. Ils et elles se rendent généralement au parc à pied, à vélo ou en transports en commun, et à de rares occasions en voiture. Une fois au parc, les jeunes choisissent de s'installer dans certains secteurs en fonction de l'heure, du mobilier disponible, mais aussi de la présence d'autres types d'usager-ères. Ils et elles s'assoient dans l'herbe, sur une couverture, aux tables de pique-nique ou sur les bancs. Les jeunes sont surtout au parc entre ami-es ou en couple; certain-es ont des conversations très soutenues, alors que d'autres alternent entre parler et observer ce qui se passe alentour. Généralement, les personnes qui *chillent* restent au parc de longues heures. Certaines restent après minuit et d'autres, en moins grand nombre, jusqu'à 3 h. Les jeunes observé-es au parc tard dans la nuit sont soit très calmes – ils et elles



discutent tranquillement en terminant leurs consommations – soit bruyant-es et parfois intoxiqué-es, discutant vivement, jouant, continuant à consommer et écoutant de la musique dans des haut-parleurs. Avant de quitter les lieux, les jeunes disposent de leurs canettes vides et de leurs déchets de manière appropriée lorsque c'est possible, laissant les contenants consignés (bouteilles et canettes) à proximité des poubelles, sachant que d'autres usager-ères passeront les récolter plus tard pour toucher la consigne. Par ailleurs, les activités à caractère transgressif sont rarement observables. On *chille* la plupart du temps en buvant de l'alcool; de manière générale, cette consommation d'alcool semble être acceptée ou du moins tolérée par l'ensemble des usager-ères des parcs, et se fait surtout avec de la nourriture, soit une collation, soit un repas, souvent partagé. La consommation de cigarettes et de cannabis est très variable d'un parc à l'autre. Les démonstrations amoureuses exubérantes, impliquant parfois des activités sexuelles, sont courantes surtout la nuit tombée, et l'intolérance des autres usager-ères (exprimée par des regards réprobateurs) varie en fonction des parcs. Enfin, parce que les toilettes sont inexistantes, fermées ou insalubres, les jeunes femmes qui ont besoin d'uriner choisissent de se cacher dans les buissons ou font l'aller-retour au domicile le plus proche, alors que les jeunes hommes se tournent vers les troncs d'arbres ou les ruelles environnantes.

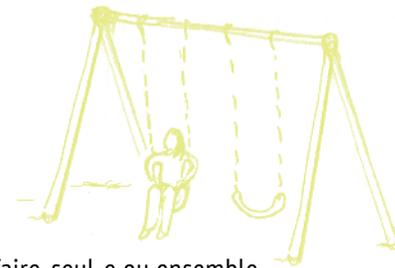
Chiller dans un stationnement. Les stationnements accueillent parfois de petits groupes de jeunes. Les stationnements adjacents aux terrains sportifs, très fréquentés par les jeunes (surtout les jeunes hommes), permettent de se tenir à l'écart de la partie en cours tout en restant à proximité du groupe, de faire des allers-retours sur les terrains ou d'interpeller des ami-es. Dans certains quartiers,

les stationnements sont l'une des rares options disponibles, faute d'espace propice pour se réunir. Les stationnements sont fréquentés par des jeunes de 15 à 25 ans, dès 16 h mais plus particulièrement entre 20 h et minuit. Ils et elles s'assoient dans leurs véhicules ou s'y adossent en restant à l'extérieur, pour discuter calmement, consulter leurs téléphones et fumer.

Chiller dans une chambre d'hôtel, dans un logement privé loué ou chez quelqu'un. L'hiver, les lieux publics extérieurs, comme les parcs, sont moins attirants durant la nuit. Toutefois, les jeunes qui résident dans des quartiers excentrés sont moins enclin-es à prendre les transports en commun pour se rendre dans un établissement (bar ou restaurant) du centre, redoutant les retards fréquents des bus ou les correspondances peu fluides, en plus des longues périodes d'attente dans le froid. Pour passer une soirée calme autour d'un film, partager un repas collectif, organiser un tournoi de jeux de société ou tenir une fête plus arrosée, les espaces privés sont privilégiés. On investit alors son propre logement (et non pas la résidence familiale); mais encore faut-il disposer d'un logement à soi, ce qui est plus souvent le cas des personnes de 20 ans et plus, aux études supérieures ou en emploi, généralement en colocation. Les jeunes peuvent aussi partager le coût d'une chambre d'hôtel ou d'un logement privé locatif pour la nuit. Des édifices vacants sont également occupés occasionnellement, un phénomène exploré dans *l'Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*² du Conseil jeunesse de Montréal.

2 Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2017, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS_ESPACES_VACANTS_VERSION_FINALE.PDF, consulté le 31 janvier 2022].

EXPLORER ET DÉCOUVRIR. Sortir la nuit peut aussi être l'occasion de faire de nouvelles expériences : découvrir de nouveaux endroits, de nouvelles saveurs, de nouveaux ou de nouvelles artistes. Parmi les jeunes interrogé-es, ce sont souvent les plus âgé-es (20-25 ans), déjà initié-es à certaines pratiques, notamment à la consommation d'alcool, qui cherchent à développer cette dimension particulière de la nuit. Il s'agit d'ailleurs moins d'une occasion festive que d'un moment de dégustation, partagé le plus souvent en couple ou en petit groupe, où la qualité est plus importante que la quantité. La transgression et l'incivilité ne sont pas au menu de la plupart de ces soirées. Les jeunes qui recherchent les nuits de découverte et d'exploration sont des personnes ayant un certain revenu, ce qui donne des indications sur leur âge (ils et elles travaillent) ou sur leur statut économique. Toutefois, « découverte » ne signifie pas nécessairement « consommation » : certain-es jeunes définissent plutôt le terme comme une exploration urbaine, où l'objectif est de découvrir de nouveaux espaces. Généralement à vélo ou à pied, ils et elles se promènent au hasard, en quête de bâtiments, de ruelles ou d'espaces naturels à visiter, à observer ou à prendre en photo.



FLÂNER. Cette activité consiste à ne rien faire, seul-e ou ensemble. Similaire à certains égards au fait de *chiller*, le flânage a un caractère social beaucoup moins prononcé : il est souvent pratiqué en solo, par des jeunes entre 20 et 25 ans, et peut durer plusieurs heures. Exceptionnellement, on peut observer des groupes de jeunes qui flânent lorsqu'ils et elles se rassemblent pour ne rien faire, mais en étant ensemble. Les flâneur-euses en groupe sont présent-es à toute heure de la nuit, et aucune tranche d'âge ne se démarque particulièrement parmi eux et elles. Cette pratique n'implique pas de discussions, ou très peu, plutôt un état contemplatif et détendu. Une utilisation marquée du cellulaire et de la cigarette est observée chez les jeunes personnes qui flânent, seules (surtout des hommes) ou en groupe. Les parcs sont leurs lieux de prédilection.

PRATIQUER DES SPORTS EN ÉQUIPE OU INDIVIDUELLEMENT. Les sports d'équipe sont parmi les activités dominantes dans de nombreux parcs observés, où les terrains sportifs sont constamment utilisés, souvent simultanément par plusieurs groupes de jeunes, surtout masculins. **Près de 30 % des activités notées sont des activités sportives.** En groupe, les jeunes jouent au soccer, au basketball, au tennis ou au volleyball, de façon organisée ou spontanée. En solo, ce qui est moins courant, les jeunes s'entraînent ou courent, sur l'herbe ou en utilisant les modules d'exercice ainsi que les pistes de course ou les sentiers piétons. Les activités pratiquées en groupe attirent leur lot de spectateur-trices, qui observent depuis les estrades, les bancs et les tables, en discutant, en mangeant ou en écoutant de la musique.

FÊTER. En été, les parcs sont des espaces prisés par les jeunes pour se rassembler et faire la fête, bien que cette activité reste exceptionnelle (moins de 3 % des activités observées). Formant des groupes pouvant aller de quatre à parfois plus d'une vingtaine de personnes, les jeunes s'installent pour discuter, manger et boire de l'alcool entre ami-es. Ils et elles écoutent de la musique sur haut-parleurs, parlent fort, dansent, consomment alcool et drogue de façon ostentatoire. Si la consommation de stupéfiants autres que le cannabis et celle de boissons alcoolisées en dehors du cadre d'un pique-nique sont interdites, **le caractère transgressif réside ici surtout dans le manque de discrétion** : le bruit et le mouvement sont plus susceptibles d'empiéter sur la « bulle » des autres usager-ères, et on observe parfois des réactions de mécontentement, des remarques ou des regards réprobateurs, et éventuellement des interventions policières à la suite de plaintes.

JOUER. Des groupes de jeunes (moins de 5 % au total) ont été observés alors qu'ils s'adonnaient à des jeux en équipe, généralement dans le cadre d'une rencontre pour *chiller* à l'extérieur : les participant-es se lancent un ballon ou un Frisbee, jouent au volleyball ou aux quilles finlandaises, s'échangent un volant de badminton sans filet, jouent au *beer pong*, etc. Ils et elles sont installé-es de manière fixe, une couverture posée dans l'herbe avec alcool et collations. Entre deux parties, les jeunes s'assoient pour discuter et boire. La plupart sont âgé-es de plus de 20 ans et forment des groupes mixtes. Ils et elles apportent leur propre équipement au parc (à pied, en vélo ou en voiture), ce qui suggère que leur choix de parc dépend moins des installations que de l'aménagement, puisqu'un grand espace gazonné suffit (sauf pour la pétanque). Dans les terrains de sport inoccupés, l'éclairage adapté permet aux jeunes de jouer et de *chiller* jusqu'à l'extinction des lampadaires à 23 h – laquelle génère d'ailleurs un certain mécontentement, puisque l'obscurité empêche la poursuite des jeux. Si la plupart des jeunes quittent alors le parc, certain-es poursuivent leur soirée assis-es dans l'herbe, à boire et à discuter.



ville 24/24 →



RENTREZ CHEZ SOI. À moins d'avoir passé la soirée dans son quartier, rentrer chez soi la nuit peut rapidement devenir une préoccupation pour certain-es jeunes, qui auront tendance à écourter ou à raréfier leurs sorties si l'accès à des moyens de transport fiables et sécuritaires est insuffisant, surtout lorsqu'il faut rentrer seul-e. L'*Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*³ du Conseil jeunesse de Montréal a souligné à quel point **le manque de desserte la nuit est un frein réel aux déplacements des jeunes**. Financièrement, les transports publics sont plus accessibles que les autres solutions payantes (comme le taxi et les services de voiturage de type Uber), mais le coût d'un abonnement mensuel peut représenter un poids important. Le vélo en libre-service (en été, pour ceux et celles qui ont les capacités de mobilité physique nécessaires) peut constituer une dépense supplémentaire. Les jeunes qui résident en dehors du territoire de la Société de transport de Montréal (STM) et qui souhaitent se rendre sur l'île pour la soirée doivent en outre cumuler les frais de transport de plusieurs réseaux. Cet enjeu économique de l'accès aux transports publics s'ajoute au fait que l'offre nocturne (incluant le service de transport adapté) est limitée, en décalage avec les pratiques des jeunes, ce qui restreint leurs possibilités lorsqu'ils et elles ne peuvent opter pour des solutions individuelles, comme le vélo personnel ou l'auto solo ou communautaire.

Dans un autre ordre d'idées, il faut souligner que les pratiques nocturnes des jeunes entraînent des besoins transversaux. D'abord, les jeunes (surtout les jeunes femmes, les jeunes de la communauté LGBTQ+ et les jeunes racisé-es) expriment souvent un sentiment d'insécurité, renforcé par un discours social décourageant ou, dans certains cas, des expériences de profilage racial. Ce sentiment d'insécurité

ne s'estompe pas devant les forces policières, particulièrement pour les jeunes racisé-es ou appartenant à la communauté LGBTQ+. Enfin, pour plusieurs jeunes, Montréal est trop centrée sur les festivités. Rappelons-le : ce sont les activités banales de la nuit qui sont valorisées et demandées, surtout par les personnes mineures qui ne trouvent pas leur place dans la ville festive nocturne. Ces dernières expriment le désir de pouvoir se rassembler dans des lieux autres que les bars et les clubs, où il ne serait pas nécessaire de consommer. Ces lieux gratuits ou à faible coût permettraient de profiter de la nuit peu importe sa situation socioéconomique. Certain-es jeunes aimeraient également se retrouver dans des endroits calmes, axés sur la culture et la socialisation.



3 Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2019, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_MOBILITE.PDF, consulté le 21 juin 2021].

CHAPITRE 5

INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS D'ICI ET D'AILLEURS

Nous présentons dans ce chapitre une sélection de projets communautaires qui visent à améliorer certains problèmes liés à la démocratisation de la nuit pour tous les publics, qui ciblent l'offre urbaine pour les jeunes de jour comme de nuit, ou qui concernent directement les jeunes et la nuit urbaine. Notre investigation n'a pas permis de mettre au jour des initiatives ou des politiques municipales qui engloberaient tous les enjeux propres à la triade jeunes/ville/nuit; nous présentons donc des initiatives ponctuelles de municipalités ou de la société civile qui touchent un ou deux de ces éléments, mais qui peuvent répondre aux contraintes soulevées lors des séances d'observation et des entretiens. Dans tous les cas, les initiatives retenues répondent à au moins une des difficultés soulignées au chapitre précédent; elles pourraient donc inspirer des actions et des orientations visant à améliorer l'expérience des nuits montréalaises.

En ce qui concerne le sentiment d'insécurité et de fragilité vécu par certain-es jeunes, nous retenons des initiatives de villes européennes comme Barcelone (Espagne) et Bielefeld (Allemagne), qui aident à mieux comprendre les effets du design et de la planification urbaine sur les déplacements des femmes pendant la nuit, ou qui visent à lutter contre la discrimination à l'entrée des établissements publics et privés. En ce qui a trait aux relations avec la police, nous retenons des

initiatives de la France, de la Suisse et des États-Unis qui ont pour objectif de proposer une solution de remplacement non armée au recours aux autorités policières, ou encore de diffuser les informations quant aux ressources et services parallèles à la police pour assurer la sécurité et le contrôle nocturne. En ce qui concerne l'accessibilité urbaine, des initiatives provenant de Genève, de Toscane et de Vienne, notamment, ont attiré notre attention : elles décentralisent la nuit en rééquilibrant l'offre culturelle sur le territoire, offrent des activités accessibles aux étudiant-es et aux travailleur-euses nocturnes, ou facilitent l'accès à la vie nocturne à des tranches de la jeune population autrement négligées (les jeunes en situation de handicap). D'autres initiatives de Vienne (Autriche) ou de Rosario (Argentine) agissent sur le mobilier urbain ou le transport en commun pour améliorer l'accessibilité nocturne.

CHAPITRE 6

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'avis dont a été tirée cette synthèse présente les différentes facettes d'une relation unique et riche entre les jeunes et la nuit urbaine. Il en ressort que les pratiques des jeunes, dont les profils et les besoins sont multiples et variés, pourraient être mieux soutenues et encadrées. On peut en tirer trois constats généraux. Premièrement, **mieux servir les jeunes pendant la période nocturne est un enjeu d'équité urbaine** : les services et les ressources devraient être fournis de façon équitable à celles et ceux qui vivent la nuit. Deuxièmement, le jour et la nuit partageant une frontière fluide, il est nécessaire de réfléchir à la continuité des services et des ressources d'une période à l'autre. Troisièmement, les pratiques nocturnes et l'occupation de l'espace par les jeunes ne s'inscrivent pas nécessairement dans une activité définie de façon précise, elles n'ont pas d'objectif particulier et ne sont généralement pas orientées vers le vice ou le danger : ne rien faire, contempler, traîner, flâner, passer le temps – activités floues s'il en est – font partie intégrante de l'expérience juvénile de la nuit.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1- Que la Ville de Montréal se dote d'une politique de la nuit axée sur la reconnaissance de la nuit comme un espace où se tiennent des activités banales et légitimes, afin de :

- déstigmatiser et démocratiser l'occupation nocturne des espaces publics et les activités qui y sont menées, dans le but d'en promouvoir la vitalité;
- favoriser la reconnaissance et l'acceptabilité sociale des activités nocturnes en dehors des événements culturels et des lieux de consommation, ainsi que la tenue pendant la nuit d'activités typiquement diurnes.

2- Que la Ville de Montréal mette au centre de l'élaboration de sa politique de la nuit le triptyque jeunes/ville/nuit à titre d'écosystème distinct, ce qui implique :

- de faire la promotion d'orientations politiques transversales s'appuyant sur cet écosystème;
- de penser l'évolution, l'encadrement et la promotion de la vie nocturne comme un tout cohérent où des identités multiples et des pratiques variées se déploient;
- de développer des politiques publiques qui prennent en compte la diversité des expériences de la nuit, mais également la multiplicité de leurs dimensions : horaires de nuit, mobilité, aménagement et mobilier urbains, diversité de l'offre de services, éclairage, bruit, sécurité, inclusivité, surveillance et encadrement, cohabitation des usages et des usager-ères, entre autres;
- d'intégrer activement les jeunes dans l'élaboration de politiques publiques et la mise en œuvre des initiatives qui en découlent.



3- Que la Ville de Montréal améliore l'offre de services et d'activités nocturnes :

- en reconnaissant les jeunes Montréalais-es comme des acteurs et actrices légitimes de la nuit et en reconnaissant la validité de leurs préférences;
- en développant une offre de services et d'activités nocturnes;
- en soutenant des projets et des initiatives pensés par et pour les jeunes;
- en offrant un soutien financier, politique, réglementaire et matériel aux jeunes impliqué-es dans la mise en place de tels projets, à travers des budgets participatifs et le développement d'initiatives de cogestion entre les jeunes et des organismes locaux.

4- Que la Ville de Montréal favorise la participation des jeunes Montréalais-es à la vie nocturne, tout en veillant à prendre en compte leurs capacités économiques dans la programmation et l'organisation de l'offre de services et d'activités nocturnes.

5- Que la Ville de Montréal développe une offre de services et d'activités nocturnes décentralisée par le biais de budgets participatifs, de consultations publiques et d'un soutien financier aux organismes qui participent au développement socioculturel, et qu'elle porte une attention particulière aux besoins et aux attentes des jeunes à l'échelle locale.

6- Que la Ville de Montréal favorise l'inclusivité dans le développement d'activités nocturnes et qu'elle montre un souci pour la diversité des profils et des besoins des jeunes Montréalais-es, notamment :

- en assurant l'accessibilité physique des événements et des espaces publics pour les jeunes en situation de handicap;
- en tenant compte des jeunes mineur-es dans l'offre municipale, notamment en offrant des espaces qui respectent leurs capacités économiques et légales (lieux sans alcool, par exemple);
- en combattant activement les problèmes de discrimination et de profilage qui empêchent ou découragent la participation de certain-es jeunes aux activités nocturnes.



MOBILITÉ URBAINE : RÉSEAU CYCLABLE ET SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF

7- Que la Société de transport de Montréal (STM) améliore la desserte sur l'île de Montréal et qu'elle permette une utilisation nocturne des transports en commun :

- en allongeant les heures de service des différentes lignes de métro au moins en fonction des horaires des bars et des boîtes de nuit, ou en offrant idéalement un service 24 h/24, tant la semaine que la fin de semaine;
- en augmentant le nombre et la fréquence de passage des autobus de nuit, et en conservant durant la nuit les trajets réguliers de jour afin de compléter l'offre existante de trajets d'autobus de nuit;
- en conservant ou en développant des lignes « express » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements vers les extrémités de l'agglomération dans une perspective d'équité territoriale;
- en conservant ou en développant des lignes « locales » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements locaux (arrondissements, quartiers) dans une perspective de décentralisation des activités nocturnes;
- en développant une offre de transport à la demande innovante et flexible pour répondre aux besoins nocturnes des usager-ères, par exemple le taxi collectif nocturne ou encore les navettes nocturnes.

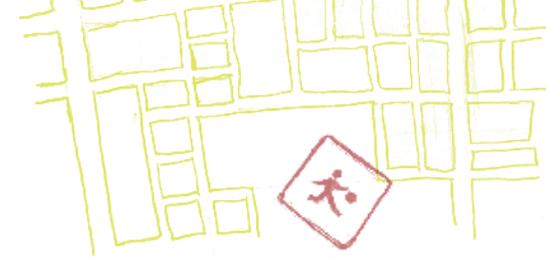
8- Que la STM révise la portée de son service Entre 2 arrêts afin de s'assurer qu'il réponde adéquatement aux besoins des usager-ères :

- en offrant, en plus du débarquement, l'embarquement entre deux arrêts, étant donné que les autobus passent moins fréquemment durant la nuit;
- en sensibilisant davantage les chauffeur-euses d'autobus aux réalités des personnes vulnérables pendant la nuit;
- en faisant la promotion du service sur de multiples plateformes ainsi qu'à l'entrée et à la sortie des autobus;
- en élargissant l'accès, actuellement réservé aux femmes, à des populations marginalisées telles que les personnes non binaires et les personnes trans.

9- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM, développe et assouplisse l'offre de transport adapté aux personnes en situation de handicap, notamment :

- en proposant des horaires plus tardifs, idéalement 24 h/24;
- en rendant plus flexibles les modalités de réservation, notamment pour les trajets à une heure tardive, en réduisant le délai nécessaire pour effectuer une réservation à moins de 24 heures;
- en assouplissant certaines exigences par rapport aux trajets, entre autres en offrant la possibilité de modifier le point de débarquement et en incluant les lieux sans adresse, comme les places publiques et les intersections.





10- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM, mette en place un système de tarification sociale pour les transports en commun afin d'en garantir l'accessibilité et l'attractivité pour tous et toutes.

11- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM, encourage le transport actif et multimodal à l'année, en portant une attention particulière à la fluidité des transitions intermodales, à la fréquence de passage des autobus et des métros, aux coûts et à la sécurité des usager-ères la nuit.

12- Que la Ville de Montréal priorise la sécurité des usager-ères nocturnes des pistes cyclables et des corridors de transport actif en assurant un éclairage suffisant de ces zones, et ce, à l'année.

13- Que la Ville de Montréal s'assure de la disponibilité de mobilier urbain encourageant le transport actif sur l'ensemble de son territoire, notamment par une augmentation stratégique du nombre de supports à vélos.



AMÉNAGEMENT DU MOBILIER URBAIN ET DES PARCS

14- Que la Ville de Montréal améliore la qualité et l'accessibilité des espaces publics et des espaces verts dans les quartiers moins bien desservis, dans une logique d'équité territoriale, en utilisant les mécanismes dont elle dispose pour augmenter la quantité et améliorer la distribution spatiale des espaces publics, notamment le droit de préemption et la réserve foncière.

15- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, adapte l'éclairage aux diverses pratiques nocturnes, entre autres en offrant un éclairage dirigé plus tardivement, voire toute la nuit, dans certains lieux stratégiques tels que les sentiers et allées traversant les parcs publics ainsi que les installations sportives, tout en respectant les directives du *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* afin qu'un tel éclairage ne constitue pas une nuisance pour le voisinage.

16- Que la Ville de Montréal mette à la disposition des usager-ères des espaces publics du mobilier adéquat, innovant et universellement accessible, comme des tables et des bancs bien entretenus, des fontaines (abreuvoirs), un réseau sans fil efficace, des poubelles et des conteneurs pour les matières recyclables et les contenants consignés.



17- Que la Ville de Montréal s'assure de la disponibilité en nombre suffisant d'installations sanitaires propres, sécuritaires et adéquates pour une utilisation nocturne dans les parcs publics.

SERVICES ET INFRASTRUCTURES

18- Que la Ville de Montréal mobilise les espaces vacants ou sous-utilisés à travers une utilisation accrue de son droit de préemption au bénéfice des communautés locales, afin de favoriser le développement d'espaces de vie nocturne éphémères ou pérennes pour les jeunes Montréalais-es.

19- Que la Ville de Montréal développe une offre de services publics adéquate et adaptée à une fréquentation nocturne hivernale, notamment en soutenant la création d'espaces publics chauffés, abrités, déneigés et accessibles.

20- Que la Ville de Montréal fournisse une offre de services, d'infrastructures publiques et de mobilier urbain axée sur les besoins divers des jeunes Montréalais-es, dans le respect du principe d'équité territoriale entre les arrondissements centraux et excentrés.

21- Que la Ville de Montréal encourage le développement de pratiques culturelles nocturnes dans des espaces divers et excentrés, dans le respect du principe d'équité territoriale, notamment :

- en prolongeant l'ouverture des bibliothèques jusqu'à 21 h en semaine;
- en prolongeant l'ouverture des maisons de la culture jusqu'à 21 h deux soirs par semaine;
- en mettant en œuvre un projet pilote consistant à ouvrir les bibliothèques toute la nuit et les maisons de la culture jusqu'à 23 h, et ce, une fois par semaine;
- en consultant les maisons des jeunes sur son territoire afin de déterminer s'il y a un intérêt à garder ces établissements ouverts plus tard les vendredis soirs pendant l'année scolaire et tous les soirs de semaine pendant l'été, pour des activités programmées qui seraient soutenues financièrement par la Ville.

POLITIQUES ET RÉGLEMENTATION

22- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, assouplisse la réglementation en vigueur afin de permettre une fréquentation plus tardive des espaces publics, notamment des installations sportives et sanitaires dans les parcs publics.

23- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, développe une politique de gestion du bruit répondant à la diversité des attentes et des expériences de la nuit.

24- Que la Ville de Montréal mette en œuvre dans cinq parcs un projet pilote dans le cadre duquel elle éliminerait les heures de fermeture de ceux-ci pendant la période estivale, afin d'évaluer la possibilité d'ouvrir certains parcs 24 h/24. Les parcs choisis pour le projet pilote devraient être situés dans des quartiers aux profils démographiques et socioéconomiques variés.

25- Que la Ville de Montréal assouplisse la réglementation concernant les heures d'ouverture des lieux culturels et festifs, comme les bars, les discothèques, les salles de concert et les musées, de façon à permettre une fermeture plus tardive.

26- Que la Ville de Montréal soutienne la recherche fondamentale et participative sur les besoins et les attentes des jeunes Montréalais-es en matière d'offre de services et de gouvernance nocturnes, à l'échelle locale et microlocale, afin de rassembler et de mettre à jour des données sur lesquelles baser les politiques et les projets municipaux.



RELATION AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM)

27- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, lutte contre les problèmes de discrimination et de profilage racial et social par la mise en place de mécanismes de sensibilisation des agent-es de surveillance et de contrôle nocturne à la diversité des expériences et des profils des jeunes Montréalais-es.

28- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les organismes publics et communautaires appropriés, privilégie la médiation et la mobilisation de services spécialisés afin de réduire le recours aux autorités policières, notamment :

- en développant et en finançant des services de médiation et d'intervention locaux visant à désamorcer les conflits entre usager-ères de la nuit et à favoriser la cohabitation citoyenne nocturne;
- en offrant des services de première ligne parallèles aux autorités policières, spécialisés pour intervenir lors d'événements de harcèlement et de violence à caractère sexuel, de surconsommation de stupéfiants et de détresse psychologique, entre autres;
- en faisant la promotion active de ces organismes spécialisés afin d'augmenter leur utilisation par les citoyen-nes.



20h - 21h - 22h - 23h - 0h - 1h - 2h - 3h - 4h - 5h - 6h

chiller
FÊTER

Événements

règlements

surveillance
policière

